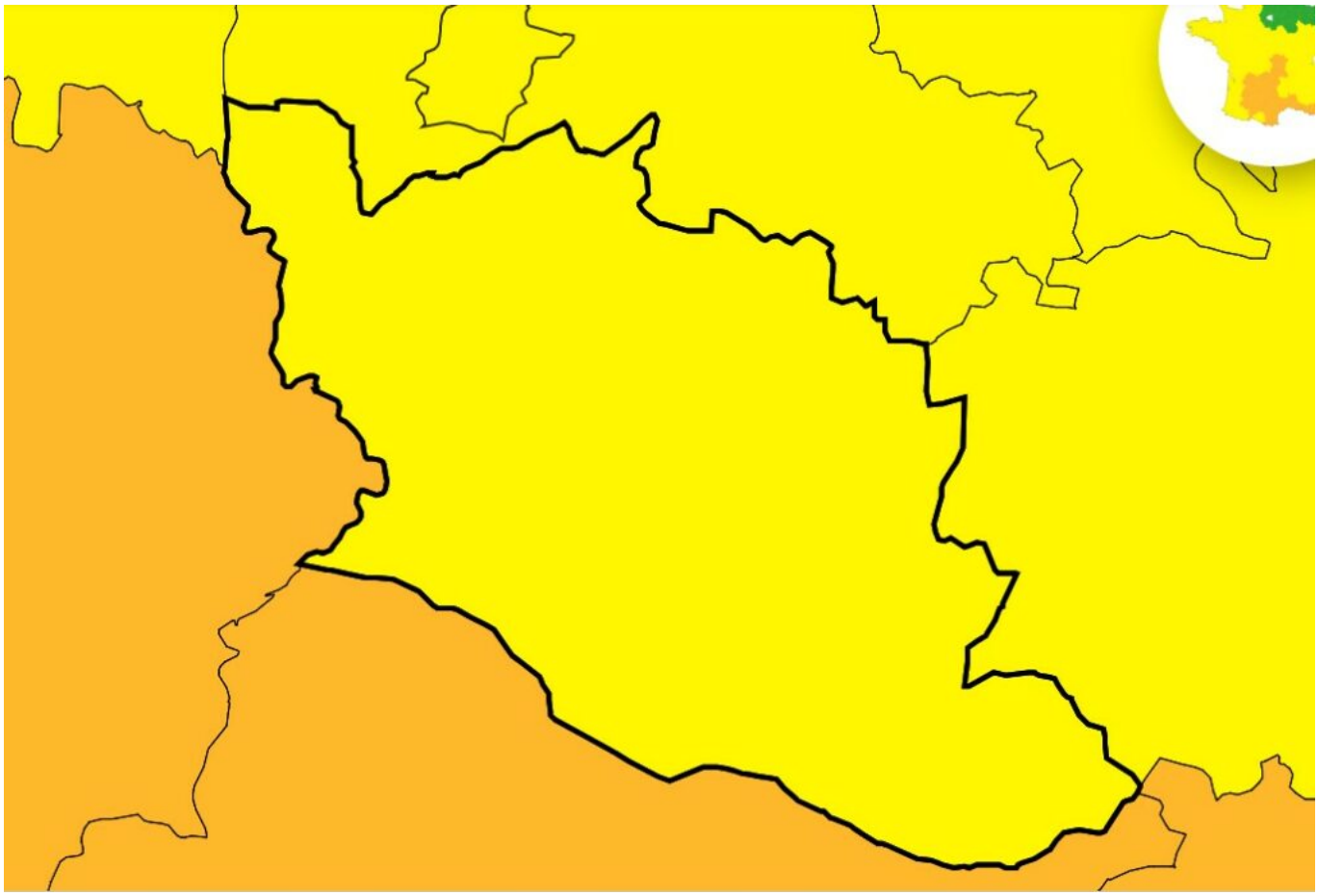
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Orages : trois cours d’eau en vigilance jaune



Le Vaucluse passe sous surveillance ce lundi 24 août. Depuis 10 heures, l’Aygues, l’Ouvèze et le Calavon-Coulon sont placés en vigilance crue jaune. Un épisode pluvio-orageux est attendu dès 18 heures, jusqu’au milieu de la nuit, avec un risque de fortes précipitations localisées.

Le service de prévision des crues Grand Delta a déclenché la vigilance jaune sur ces trois bassins, particulièrement réactifs aux pluies intenses. Cette décision intervient après les précipitations observées la semaine dernière, qui pourraient favoriser une réaction rapide des cours d’eau.

Vigilance jaune
Météo-France a également placé le Vaucluse en vigilance jaune pour pluie-inondation et orages à compter de 18 heures. L’épisode devrait concerner la quasi-totalité des bassins et se poursuivre jusqu’en milieu de nuit. Si la situation reste habituelle pour la saison, certains orages pourraient être localement forts.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Vigies crues

Attention aux ruissellements

La vigilance concerne aussi les petits affluents, qui peuvent connaître des montées soudaines sans être directement suivis par le service de prévision des crues. Des ruissellements et débordements très localisés sont donc possibles. La préfecture appelle les habitants proches des cours d'eau ou situés en zone inondable à la prudence. Il est notamment impératif de ne jamais s'engager sur une route immergée, même partiellement, et de respecter la signalisation. La situation est à suivre au fil de la soirée sur Météo-France et Vigicrues, ainsi que sur Ici Vaucluse FM. https://vigilance.meteofrance.fr/fr ; Source : Préfecture de Vaucluse

Mireille Hurlin

Ouvèze et Aygues : vigilance jaune face aux

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

orages



Après plusieurs semaines de chaleur et de sécheresse, les cours d'eau du Vaucluse passent sous surveillance. Depuis ce jeudi 20 août à 10 heures, l'Ouvèze et l'Aygues sont placées en vigilance jaune pour risque de crue rapide. Des montées soudaines des eaux sont possibles dans les prochaines 24 heures.

Le service de prévision des crues Grand Delta prévoit une succession de salves pluvio-orageuses susceptibles de générer des cumuls localement importants. Sous les plus fortes intensités, le niveau des rivières pourrait grimper de plusieurs dizaines de centimètres par heure, avant de redescendre. La situation appelle donc à la prudence, notamment aux abords des cours d'eau et dans les secteurs habituellement inondables. L'Ouvèze, dont le bassin présente plusieurs zones particulièrement vulnérables, peut connaître des réactions très rapides lors d'épisodes orageux intenses.

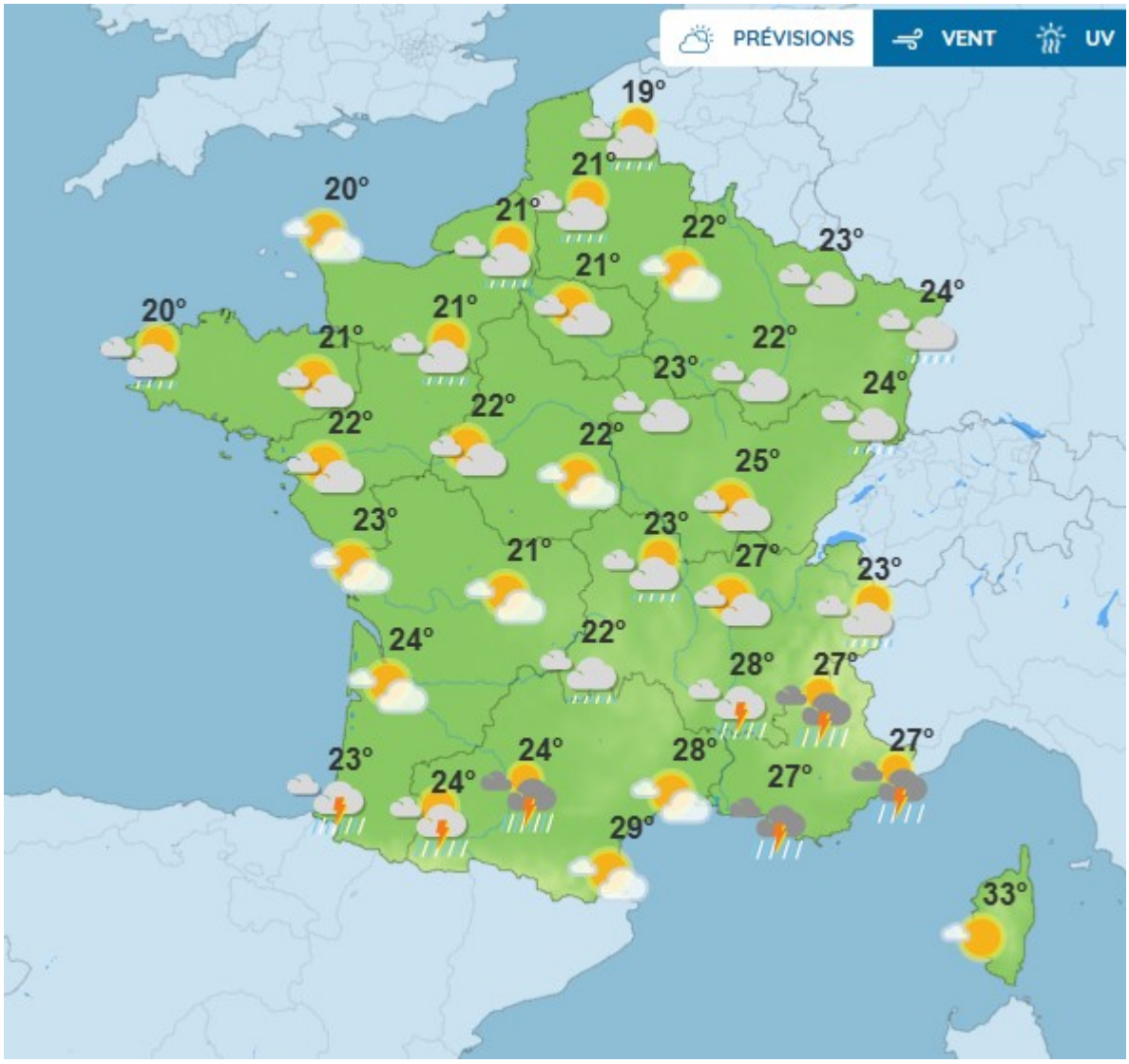
Les activités de plein air à éviter
Canyoning, canoë-kayak, camping ou simple promenade au bord de l'eau sont directement concernés. La préfecture de Vaucluse rappelle de ne jamais s'engager sur une route immergée, même partiellement, et respecter strictement la signalisation.

Montée des eaux
La vigilance jaune ne signifie pas qu'une inondation généralisée est annoncée, mais qu'une montée rapide et localisée des eaux peut survenir. Vigicrues confirme que des débordements ponctuels et des difficultés de circulation sont possibles. La situation est à suivre régulièrement sur Météo-France et vigilance météo France, et Vigicrues, tandis que les autorités invitent chacun à rester particulièrement

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

attentif à proximité des rivières.
Source : Préfecture de Vaucluse
Mireille Hurlin



Copyright MétéoFrance

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Vaucluse : sur la route, les mauvaises habitudes coûtent cher



Le Vaucluse a enregistré 576 accidents corporels en 2025, faisant 35 morts et 736 blessés. Une accalmie par rapport à 2024, mais pas de quoi relâcher la vigilance. Le défaut d'attention, notamment lié au téléphone, intervient dans 19 % des accidents. En Paca, 293 personnes ont perdu la vie sur les routes en 2025. Et si les statistiques détaillées des infractions 2025 ne seront publiées par l'ONISR qu'en septembre, les dernières données disponibles donnent déjà une idée des comportements qui continuent de peser lourd.

La courbe s'est infléchie. En 2025, le Vaucluse a comptabilisé 576 accidents corporels, 35 morts et 736 blessés, contre 606 accidents, 41 morts et 781 blessés en 2024. La baisse atteint ainsi environ 5 % pour les accidents et 6 % pour les blessés, tandis que le nombre de décès recule de près de 15 %. Une amélioration bienvenue, donc. Mais certainement pas une raison de remiser les radars, les contrôles ou les campagnes de prévention. Car certains comportements restent solidement ancrés.

Le Vaucluse respire un peu mieux, mais reste sous surveillance

Le plus révélateur est peut-être celui qui tient dans la paume de la main. Le téléphone s'invite dans près

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

d'un accident sur cinq. En Vaucluse, le défaut d'attention -inattention ou usage du téléphone au volant- a été relevé dans 19 % des accidents survenus en 2025. Presque un accident sur cinq. La préfecture rappelle que tenir son téléphone en main multiplie par trois le risque de provoquer un accident. Lire un message en conduisant le multiplie, lui, par 23. Face à cette banalisation, le Vaucluse a franchi un nouveau cap en 2026. Depuis la mi-mai, le préfet peut prononcer une suspension administrative du permis pouvant aller jusqu'à six mois lorsqu'un conducteur utilise un téléphone tenu en main ou porte à l'oreille un dispositif émettant du son, dans les conditions prévues par le dispositif. L'amende reste de 135€ et le retrait de trois points.

La vitesse demeure l'ennemi numéro un

Le téléphone n'efface pas pour autant le poids de la vitesse. À l'échelle nationale, les dernières données complètes sur les infractions, celles de 2024, montrent que 53% de l'ensemble des infractions relevées concernaient la vitesse, soit 14,6 millions de faits. Au total, l'ONISR (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) a comptabilisé 27,6 millions d'infractions routières en 2024, dont 26,5 millions de contraventions et 1,1 million de délits. Les points retirés se sont élevés à 11,7 millions.



Copyright Facebook Police nationale Vaucluse

Les motards vauclusiens et la vitesse

La vitesse demeure, selon la préfecture en 2025, la 1re cause de mortalité pour les usagers de deux-roues motorisés. Dans 67% des accidents mortels impliquent un deux-roues motorisé, celui-ci étant, par

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

ailleurs, considéré comme présumé responsable. Les motards représentent toujours une part disproportionnée des victimes. Le phénomène est d'autant plus frappant que les deux-roues motorisés ne représentent qu'environ 2% du trafic départemental. Pourtant, ils pèsent lourd dans les statistiques de mortalité. En 2025, ils représentaient 35% des personnes tuées dans les accidents mortels en Vaucluse, contre 37% en 2024. Sur l'ensemble de 2025, 96 accidents corporels impliquant un deux-roues motorisé ont été enregistrés, contre 104 en 2024. Ils ont provoqué 59 blessés légers, 43 blessés hospitalisés et 10 décès. Les chiffres restent supérieurs, pour plusieurs indicateurs, à la moyenne de la période 2022-2024.

La géographie des accidents de deux roues

Les accidents de deux roues surviennent majoritairement hors agglomération. Et les victimes sont très majoritairement masculines : 91% des victimes d'accidents corporels de moto sont des hommes, une proportion qui atteint 100% pour les accidents mortels recensés par la préfecture.

Paca reste l'une des régions les plus exposées

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 293 personnes sont mortes sur les routes en 2025. Le bilan représente une légère amélioration par rapport à 2024, avec 1,3% de décès en moins. La mortalité régionale demeure néanmoins élevée : rapportée à la population, la Paca compte 54 tués par million d'habitants en 2025, contre 48 en moyenne en France métropolitaine sur l'année.

2025, une année noire au plan national

Près de 3 263 personnes sont mortes sur les routes de France métropolitaine en 2025, soit 70 de plus qu'en 2024 (+2,2 %). Le nombre de blessés est estimé à 247 000, dont près de 16 800 blessés graves, en hausse respectivement de 4,9 % et 5,2 %. Les routes situées hors agglomération concentrent toujours le plus grand nombre de victimes : 1 973 décès en 2025, soit 60 % de la mortalité routière. Les autoroutes, elles, ont enregistré 259 décès, en hausse de 8,4 %. Le Vaucluse améliore ses indicateurs quand la France métropolitaine voit sa mortalité routière repartir à la hausse.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Facebook **Police nationale Vaucluse**

Le chiffre des infractions 2025 attendra septembre

En 2024, 27,6 millions d'infractions avaient été enregistrées en France. Parmi elles, 14,6 millions concernaient la vitesse. Les dispositifs de contrôle automatisé avaient envoyé 14,2 millions d'avis de contravention, dont 13,9 millions pour des excès de vitesse.

Et puis il y a les infractions que l'on oublie

Une voiture surchargée avant le départ en vacances, un chien qui se promène librement sur la banquette, une paire de tongs aux pieds ou un porte-vélos qui dissimule la plaque : autant de situations que les automobilistes ne considèrent pas forcément comme des infractions. Pourtant, certaines peuvent être sanctionnées.

Conduire en tongs ou pieds nus

Conduire en tongs ou pieds nus n'est pas interdit en soi. Le Code de la route impose en revanche au conducteur de rester constamment en mesure d'effectuer les manœuvres nécessaires 'commodément et sans délai'. Une chaussure susceptible de se coincer sous une pédale peut donc poser problème. Il vous en coûtera une contravention de deuxième classe de 35€ en cas de défaut de maîtrise.

Même vigilance pour le chargement

Dépasser le PTAC (Poids total autorisé en charge) inscrit sur la carte grise expose à une contravention de quatrième classe, tandis qu'un dépassement de 5% peut conduire à l'immobilisation du véhicule.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Facebook Police Nationale Vaucluse

Sur l'autoroute, les petites libertés n'en sont pas
La bande d'arrêt d'urgence n'est pas une aire de repos improvisée. Elle doit rester disponible pour les situations de nécessité absolue : panne, problème médical ou perte de chargement. Un arrêt injustifié peut être sanctionné et, dans certaines circonstances, conduire à l'immobilisation ou à la mise en fourrière du véhicule.

Les distances de sécurité
Les distances de sécurité ne relèvent pas davantage du simple conseil. À 90 km/h, il faut conserver 50 mètres avec le véhicule qui précède. Leur non-respect est passible de 135€ d'amende et de trois points retirés.

Le porte-vélos
Quant au porte-vélos, il ne doit pas masquer la plaque d'immatriculation. En cas de non-respect, le conducteur s'expose à une amende de 135€.

Les très grands excès de vitesse
Depuis le 29 décembre 2025, un excès de vitesse d'au moins 50 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée constitue un délit dès la 1re infraction. Il était auparavant traité comme une contravention, sauf notamment en cas de récidive. Le nouveau délit est passible de trois mois d'emprisonnement et 3 750€ d'amende, avec inscription au casier judiciaire.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Copyright Facebook Police Nationale Vaucluse

En résumé
576 accidents, 35 morts et 736 blessés en Vaucluse en 2025. 19% des accidents associés à un défaut d'attention. 293 morts à l'échelle de la Paca. Et, depuis quelques mois, des sanctions qui se durcissent pour le téléphone comme pour les très grands excès de vitesse. Si, sur les routes vauclusiennes, la tendance a bien conduire s'est améliorée, l'attention de tous les instants au volant reste la règle.
Sources : Préfecture de Vaucluse Document général d'orientations 2023-2027 et Onisr (Observatoire national interministériel de la sécurité routière) Vaucluse et Paca..
Mireille Hurlin

Trottinettes : déjà 178 amendes pour défaut de casque en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation du port du casque pour les EDPM (Engin de déplacement personnel motorisé), le 1er juillet dernier, les forces de l'ordre ont dressé 178 verbalisations en Vaucluse. Cette mesure, unique en France à l'échelle d'un département, vise à enrayer la hausse des accidents impliquant ces engins, dont les trottinettes électriques. Les contrevenants s'exposent à une amende de 35€. La vitesse maximale tolérée en ville est de 25km/h et jusqu'à 50km sur route.

Un peu plus d'un mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral imposant le casque aux utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM), 178 usagers ont été verbalisés entre le 1er juillet et le 5 août. En cause ? L'essor des Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes ou encore hoverboards qui s'accompagne d'une augmentation des accidents. « Le casque doit être homologué et correctement attaché pendant toute la durée de la circulation », rappelle la préfecture. En cas de contrôle, son absence est sanctionnée par une contravention de deuxième classe, soit 35€.

Les comportements à risque

Si le casque n'était jusqu'alors obligatoire qu'en dehors des agglomérations pour les cyclistes de moins de 12 ans, la préfecture de Vaucluse a choisi d'aller plus loin pour les utilisateurs de trottinettes

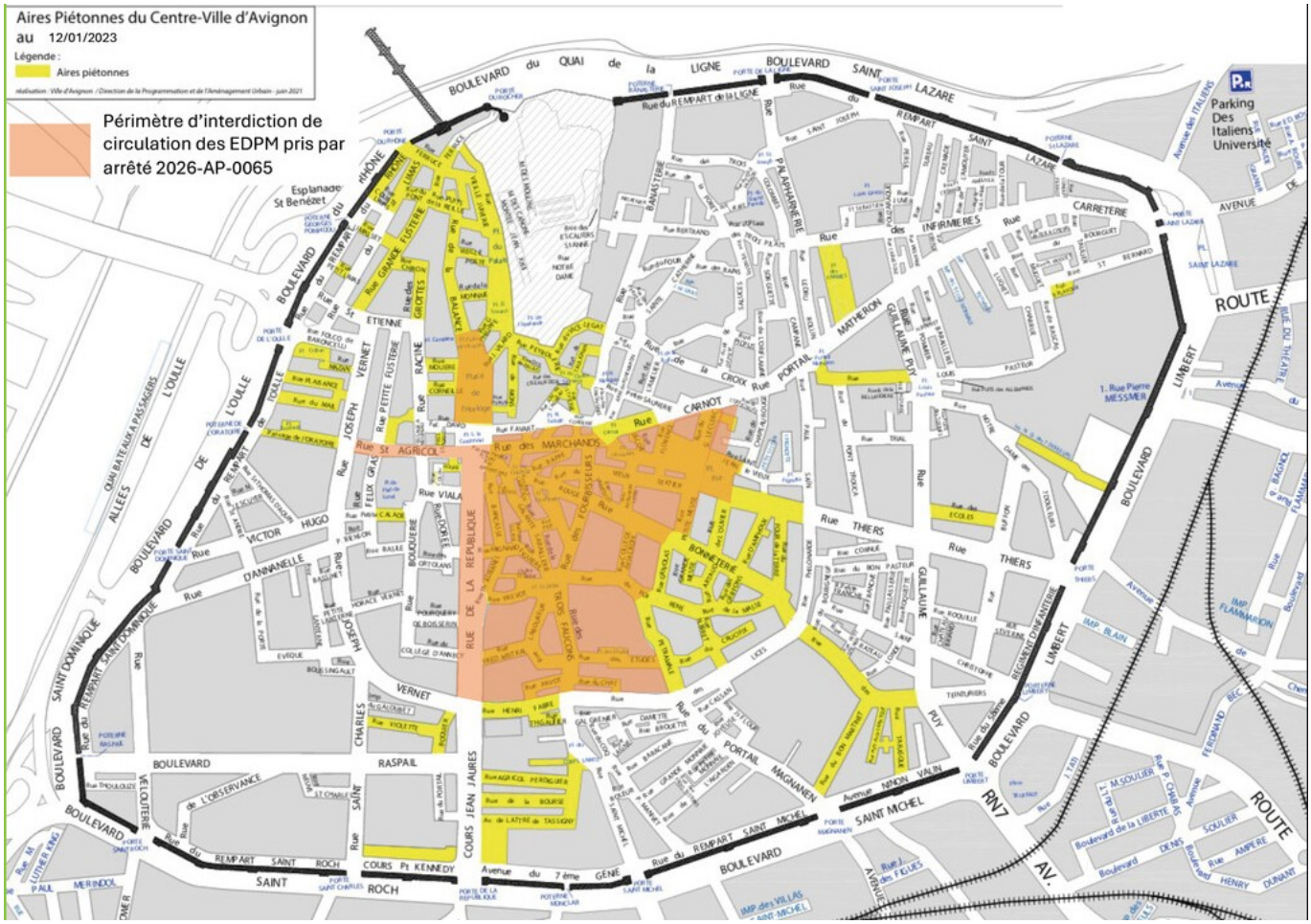
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

électriques. L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), évoque couramment des traumatismes crâniens et des blessures au visage lors d'accidents impliquant des EDPM. Les comportements à risque sont également pointés du doigt comme la circulation sur les trottoirs, la vitesse excessive, l'utilisation du téléphone portable, le port d'écouteurs, le transport d'un passager, ou encore, la conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Qu'en est-il du vélo ?

Le vélo, classique ou à assistance électrique ne fait pas partie des EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés). Il dispose de sa propre catégorie juridique dans le code de la route, distincte de celle des trottinettes électriques, gyropodes ou monoroues.



La règlementation, en détail

L'usage des EDPM est réservé aux personnes de 14 ans et plus, à raison d'un seul utilisateur par engin. La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est interdite, tout comme l'usage d'un téléphone tenu en main ou d'écouteurs. Les EDPM doivent être assurés, circuler sur les pistes cyclables lorsqu'elles existent, ou à défaut sur les routes limitées à 50 km/h en agglomération, tandis que les trottoirs leur sont

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

interdits, sauf lorsqu'ils sont poussés à la main. Hors agglomération, ils ne peuvent emprunter que les voies vertes et les pistes cyclables, et doivent être stationnés dans les espaces prévus à cet effet.

La Ville d'Avignon à la manoeuvre
Dans l'onglet 'Actualités' de la Ville d'Avignon ici, Il est précisé qu'il s'agit de « protéger les piétons et sécuriser les déplacements dans les secteurs les plus fréquentés de la ville, particulièrement le centre-ville caractérisé par des rues étroites, une forte fréquentation piétonne, une grande attractivité touristique et des commerces. » » Il est également précisé l'obligation pour l'utilisateur de mettre le pied à terre toute l'année dans ce périmètre défini ici. » voir carte ci-dessus
Source : Préfecture de Vaucluse ici.
Mireille Hurlin



En France, le Vaucluse montre l'exemple en

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

matière de lutte contre l’usage détourné du protoxyde d’azote



Au début du mois de juillet, Suez et la préfecture de Vaucluse ont inauguré à Entraigues-sur-la-Sorgue un dispositif inédit en France visant à sécuriser le traitement des bouteilles de protoxyde d’azote pour lutter davantage contre leur usage détourné.

L’usage détourné du protoxyde d’azote est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies, notamment dans le milieu festif. Ce « gaz hilarant », vendu sous forme de cartouches ou de bonbonnes et souvent utilisé en cuisine, est inhalé par le biais d’un ballon, notamment par les adolescents et jeunes adultes cherchant l’effet rapide, euphorisant et les distorsions sensorielles provoqués par ce produit.

Mais ils le font souvent sans prendre compte des risques que présente ce gaz, comme l’asphyxie par manque d’oxygène, la perte de connaissance, la brûlure par le froid du gaz expulsé, la désorientation, les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

vertiges, ou encore les chutes, et plus gravement les troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques.

Le Vaucluse lutte activement contre l'usage détourné de ce gaz

Si cet engouement pour les effets du protoxyde d'azote ne date pas d'hier, la France a tout de même observé une recrudescence de ce phénomène ces dernières années. Le Vaucluse, lui, n'échappe pas à la règle. C'est pourquoi, l'année dernière, le préfet de Vaucluse Thierry Suquet a pris un arrêté préfectoral publié le 21 novembre 2025 interdisant sur l'ensemble du département, de 19h à 7h, la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote à des fins récréatives détournées. Une première mesure qui était applicable jusqu'au 15 mai 2026.

Les restrictions ont finalement été renouvelées au travers d'un nouvel arrêté préfectoral pour la période du 1er mai 2026 au 31 octobre, qui, cette fois-ci, interdit la détention, le transport et la consommation de protoxyde d'azote à des fins récréatives détournées 24h/24. Le Vaucluse fait parti des premiers départements où la préfecture a pris de tels engagements et agit désormais activement dans la lutte contre l'usage détourné de ce produit. Cette lutte s'ajoute à la loi du 1er juin 2021 tendant à prévenir les usages dangereux du protoxyde d'azote.

La loi n°2021-695 du 1er juin 2021

Les principales mesures de cette loi :
• L'interdiction de vendre ou d'offrir du protoxyde d'azote aux mineurs, quel que soit le conditionnement, dans tous les commerces, les lieux publics et sur internet. La violation de cette interdiction est punie de 3 750€ d'amende.
• Le fait de provoquer un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs est un délit puni de 15 000€ d'amende.
• L'interdiction de la vente ou de l'offre, y compris aux personnes majeures, dans les débits de boissons et les débits de tabac. La violation de cette interdiction est punie de 3 750€ d'amende.
• Les sites de commerce électronique doivent spécifier l'interdiction de la vente aux mineurs de ce produit sur les pages permettant de procéder à un achat en ligne de ce produit, quel que soit son conditionnement, au risque de percevoir une amende de 3 750€.
• Il est également interdit de vendre et de distribuer tout produit spécifiquement destiné à faciliter l'extraction de protoxyde d'azote, tels que les « crakers » et les ballons, au risque de percevoir une amende de 3 750€.

Un nouveau dispositif pour sécuriser le traitement des bouteilles de protoxyde d'azote

Ainsi, le Vaucluse fait finalement figure de pionnier en terme de lutte contre l'usage détourné du protoxyde d'azote avec l'expérimentation d'un nouveau dispositif industriel, inédit en France. Et c'est à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Entraigues-sur-la-Sorgue que ce dispositif combinant intelligence artificielle, solutions technologiques avancées et actions de sensibilisation a été lancé par la préfecture de Vaucluse et Suez.

> **« La consommation détournée du protoxyde d'azote engendre de nombreux défis de santé publique et environnementaux et fait peser un risque sur les collectivités et les opérateurs de tri et de valorisation, confrontés à des incidents techniques croissants liés à ces déchets. »**
>
> *Xavier Girre, directeur général de Suez*

Ce premier pilote industriel est destiné à la prise en charge et au traitement des bonbonnes de « gaz hilarant. » Au sein du territoire départemental, ce sont déjà plus de 3 000 bonbonnes qui ont été récupérées, mettant en évidence l'urgence d'apporter une réponse industrielle pour le traitement de ces déchets. Un projet déjà en route depuis mars 2025 lorsque la préfecture et Suez se sont réunis avec les collectivités locales et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire du département pour apporter une réponse globale à ce phénomène considéré comme « un fléau sanitaire, sécuritaire et environnemental. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



©Suez

Un procédé d'extraction de gaz

C'est donc au cœur de l'Écopôle Suez, dans la zone d'activité du pont à Entraigues-sur-la-Sorgue que sont désormais traitées les bouteilles de protoxyde d'azote, plutôt que d'être jetées dans la nature ou dans les ordures ménagères. Ainsi, la nouvelle unité industrielle est basée sur la technologie de l'entreprise Medclair, une entreprise suédoise spécialisée dans la capture, la mesure et la destruction catalytique du protoxyde d'azote.

Cette technologie permet donc d'extraire le gaz résiduel contenu dans les bouteilles et le décomposer en N2 (diazote) et O2 (dioxygène), deux gaz naturellement présents dans l'air. Ces gaz sont ensuite relâchés dans l'atmosphère de manière contrôlée. Cette transformation permet ainsi d'éviter l'émission du protoxyde d'azote dans l'atmosphère, un gaz à effet de serre près de 300 fois plus réchauffant que le CO2. Enfin, les matériaux qui composent la bouteille (plastique, laiton, alliages de métaux) sont orientés vers les filières de recyclage dédiées, afin que la bouteille soit entièrement revalorisée.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Une première en France

Ce dispositif innovant et à la pointe de la technologie est une première en France. L'objectif est donc de le déployer au niveau national, afin de répondre durablement à l'augmentation des flux collectés par les services de l'État et les collectivités territoriales. En 2025, 30 000 bouteilles de protoxyde d'azote sont arrivées via les ordures ménagères à l'Unité de Valorisation Energétique de Novalie à Vedène.

À noter que dans les unités de valorisation énergétique, ces bouteilles peuvent provoquer des explosions et des arrêts d'exploitation. À l'échelle nationale, ces incidents représentent un surcoût estimé entre 35 et 40M€ en 2025 pour les exploitants et les collectivités. Ainsi, le succès de l'unité vauclusienne « ouvrirait la voie à une solution pérenne, sécurisée et vertueuse, pleinement inscrite dans une démarche d'économie circulaire », indique Suez.



©Suez

Du recyclage et de la prévention

Au-delà des aspects budgétaire et environnemental, le lancement de ce nouveau dispositif en Vaucluse permettrait de faire de la prévention. Suez déploie donc des solutions de détection par intelligence

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

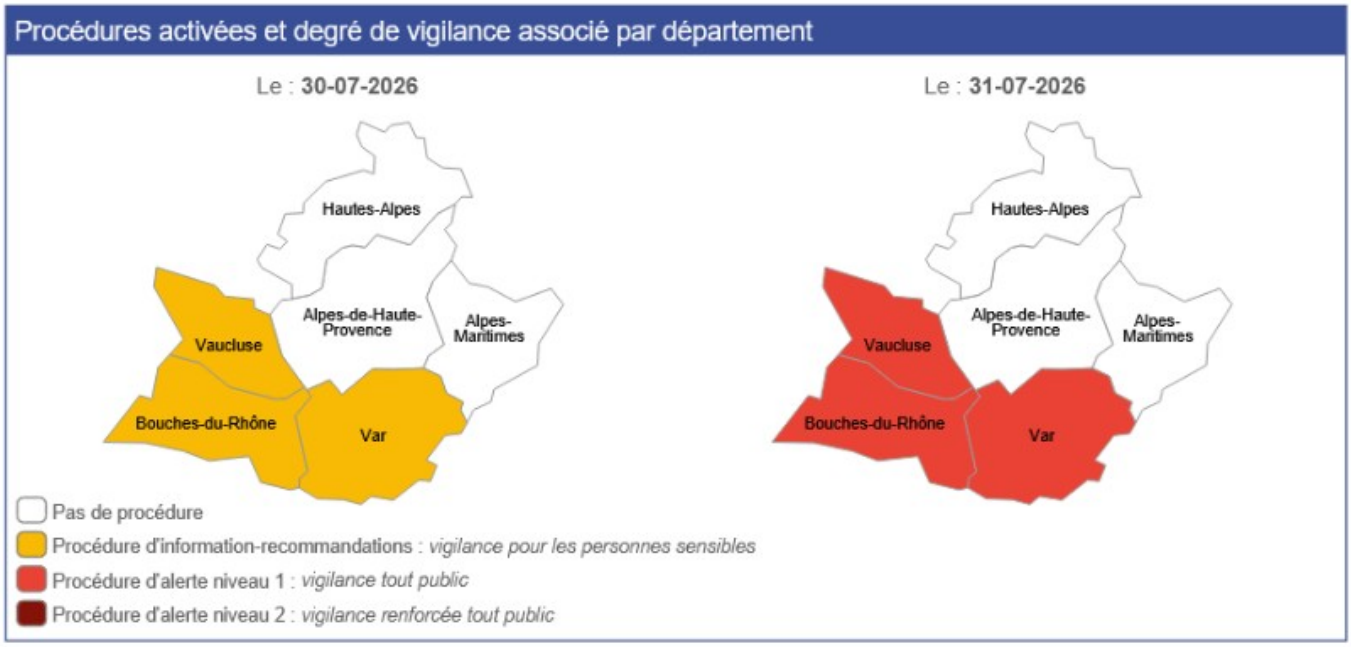
Ecrit par le 23 novembre 2026

artificielle Qualiwaste pour identifier les bouteilles lors des collectes de déchets pour améliorer la caractérisation de ces derniers, équipe les bennes à ordures ménagères de caméras connectées à une intelligence artificielle de vision par ordinateur.

Au fil de la collecte, l'algorithme détecte et géolocalise automatiquement chaque bouteille de protoxyde d'azote par reconnaissance d'image. Ces informations permettent de géolocaliser des poubelles contenant des bouteilles de protoxyde d'azote, permettant d'identifier les zones à risque et de mettre en place des actions concrètes de sensibilisation. Une sensibilisation dans laquelle Suez est déjà engagé, via son centre de recherche LyRE, avec une centaine d'entretiens sur le terrain qui ont été menés auprès de jeunes consommateurs et de diverses parties prenantes (forces de l'ordre, épiciers de nuit, structures médico-sociales), pour comprendre finement les usages et les dynamiques locales.

Un projet vauclusien qui a donc vocation à s'étendre dans le reste France…

Ozone : le Vaucluse passe en alerte de niveau 1



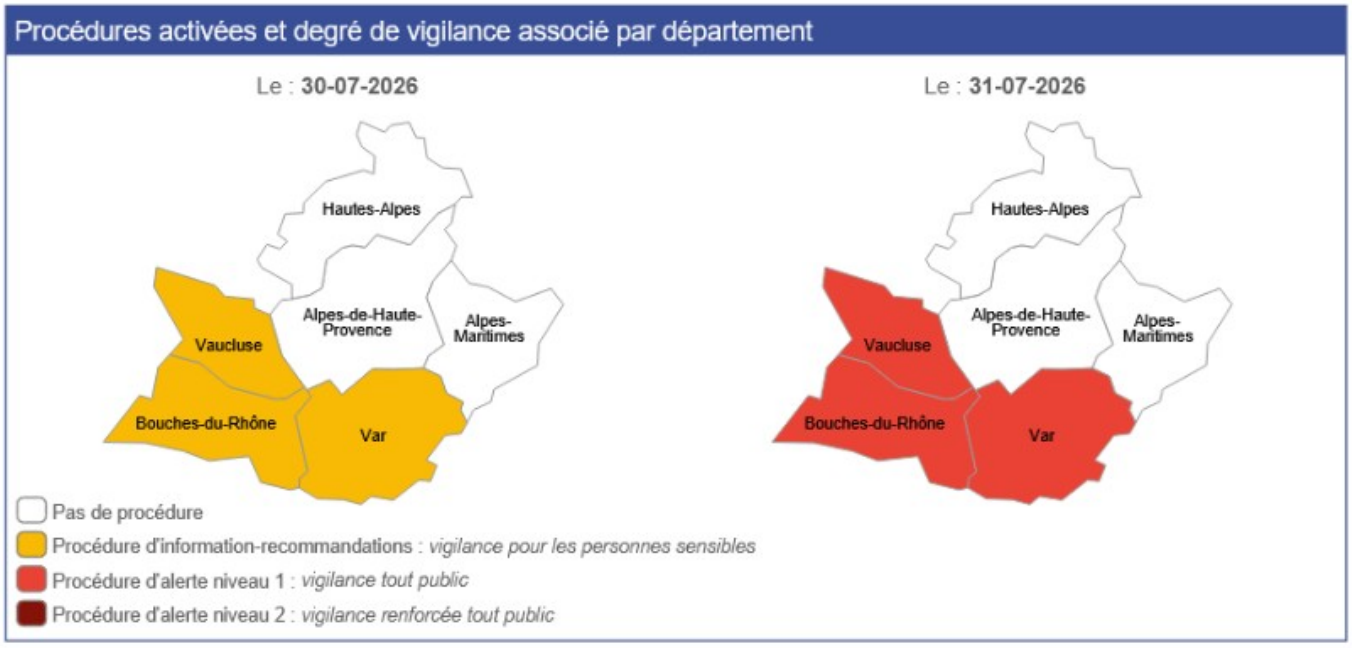
Avec la canicule qui s'installe, la qualité de l'air se dégrade. Le préfet de Vaucluse déclenche,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

pour ce vendredi 31 juillet, le niveau d'alerte 1 à l'ozone. Au programme : 20 km/h de moins sur les routes, restrictions pour certaines activités polluantes et appel à la vigilance, notamment pour les personnes les plus fragiles.

Les fortes chaleurs, l'ensoleillement intense et la faiblesse du vent créent des conditions idéales à l'accumulation d'ozone dans les basses couches de l'atmosphère. Ce polluant dit 'secondaire' se forme sous l'effet du rayonnement solaire à partir des oxydes d'azote et des composés organiques volatils, principalement issus du trafic routier, de l'industrie et de certaines activités agricoles. Selon les prévisions d'AtmoSud, la qualité de l'air franchira ce vendredi le seuil d'alerte fixé par la réglementation, conduisant le préfet à activer le niveau d'alerte 1 dans l'ensemble du département.



Des restrictions immédiates

Parmi les principales mesures figure l'abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble du réseau routier, sans descendre sous les 70 km/h. Les installations industrielles classées devront appliquer leurs prescriptions spécifiques, tandis que plusieurs activités génératrices de pollution sont temporairement limitées : report des travaux utilisant des moteurs thermiques ou des solvants, suspension des brûlages de végétaux et de l'écobuage, limitation des groupes électrogènes ou encore report des épandages agricoles.

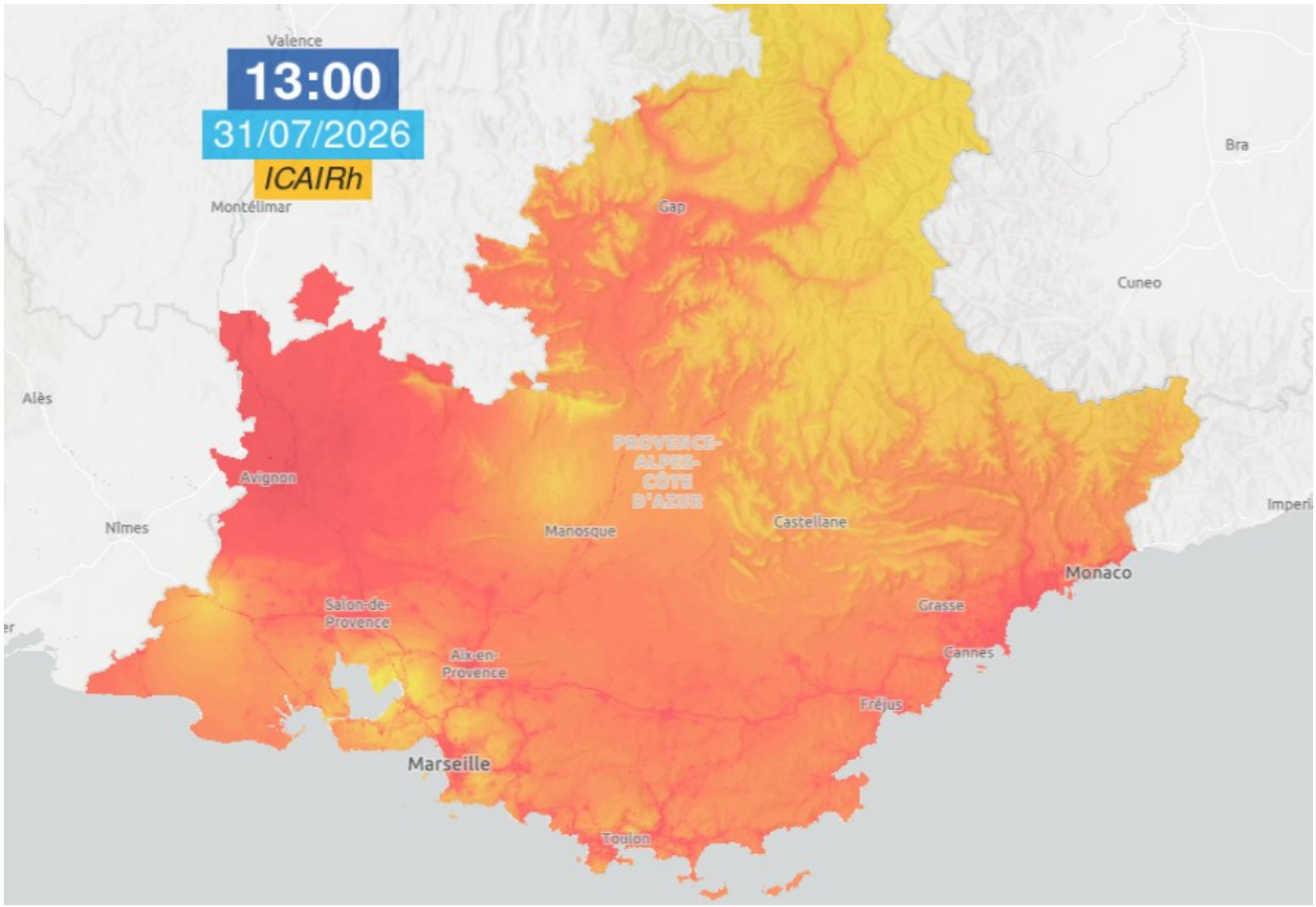
Les effets sur la santé

L'ozone est un gaz irritant pour les voies respiratoires. Les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies respiratoires ou cardiovasculaires y sont les plus sensibles. Les autorités sanitaires recommandent de limiter les efforts physiques intenses aux heures les plus chaudes, de privilégier les déplacements doux lorsque cela est possible et d'éviter toute activité

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

susceptible d'aggraver les émissions polluantes.
Source Préfecture de Vaucluse
Mireille Hurlin



Vaucluse : 31 étrangers incarcérés expulsés au 1er semestre

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



Au premier semestre 2026, 31 étrangers incarcérés au centre pénitentiaire du Pontet ont été éloignés du territoire français à la fin de leur peine.

« Parmi ces personnes plusieurs présentaient un profil particulièrement sensible », indiquent les services de la préfecture de Vaucluse.
Parmi eux un ressortissant marocain présent en France depuis 20 ans, a été condamné à une peine de 6 ans de prison pour des faits d'agression sexuelle, séquestration et enlèvement. Durant sa détention, il est passé devant la commission d'expulsion. À sa libération, il a été placé en centre de rétention puis expulsé vers son pays.

Autre exemple cité par les services de l'Etat dans le département : un autre « ressortissant marocain présent en France depuis 29 ans, a été condamné 15 fois par la justice française. Il a été placé en CRA (Centre de rétention administrative) à sa sortie de prison puis expulsé ».

Dernier profil détaillé par la préfecture : un ressortissant tunisien pris en charge par le service de l'Aide sociale à l'enfance en qualité de mineur non accompagné. Devenu majeur, il a été condamné à 2 ans de prison pour des faits de violence. Il a fait l'objet d'un arrêté portant obligation de quitter le territoire français et reconduit à sa libération.

Accélération des mesures d'éloignement du territoire
« Au total, sur les 6 premiers mois de l'année, 115 étrangers ont été éloignés du territoire français par les services de l'État en Vaucluse, dont 48 représentaient une menace pour l'ordre public. Pour un quart, les faits déclencheurs de la mesure d'éloignement sont liés aux stupéfiants ; pour 21 %, il s'agit de violences intrafamiliales ou sexuelles. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Ces résultats ont été notamment rendus possible suite aux évolutions législatives récentes, qui ont levé les protections dont pouvaient bénéficier auparavant les étrangers présents depuis longtemps sur le territoire.

L.G.

Préfecture de Vaucluse, interdiction d’accès aux gorges du Toulourenc



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

Depuis le 15 juillet 2026 à 15h, Météo France a placé le département de la Drôme, et par conséquent les communes de l'Enclave des Papes (Grillon, Richerenches, Valréas et Visan) en vigilance météorologique de niveau Orange pour un risque d'orages. En application de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, l'accès au site des gorges du Toulourenc sera interdit au public sur les communes de Malaucène et de Saint-Léger-du-Ventoux dans le département de Vaucluse et de Mollans-sur-Ouvèze dans le département de la Drôme, le 15 juillet 2025 et ce jusqu'à la fin de la vigilance météorologique orange pour lephénomène d'orages.

Les recommandations de la préfecture
La préfecture de Vaucluse préconise de s'éloigner des arbres et cours d'eau ; de s'abriter dans un batiment en dur ; de rester informé et d'éviter de se déplacer ; de protéger les biens qui sont exposés au vent ou qui peuvent etre inondés ; d'éviter d'utiliser le téléphone et des appareils électriques et de signaler, sans attendre, les départs de feux dont on peut etre témoin.

Comprendre
Placées sous le signe de la fraîcheur en été, les gorges du Toulourenc peuvent devenir en quelques minutes un piège redoutable. À la suite du placement en vigilance orange pour risque d'orages du département de la Drôme, les autorités ont interdit l'accès au site ce mercredi 15 juillet. Une mesure de précaution qui rappelle combien les crues éclair constituent l'un des principaux dangers des canyons provençaux.

Les gorges du Toulourenc
Les gorges du Toulourenc attirent chaque été plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. Sur près de 30 kilomètres, cette rivière née au pied du mont Ventoux a sculpté un canyon où l'on progresse dans une eau souvent limpide, au milieu de falaises calcaires et d'une végétation préservée. Un décor spectaculaire devenu l'un des sites naturels les plus fréquentés du nord Vaucluse avec presque 115 000 visiteurs en 2019, un peu moins de 56 000 visiteurs en juillet et aout 2020. Cependant, lors d'épisodes orageux, la montée des eaux peut être fulgurante dans ce relief encaissé. Les spécialistes parlent de 'crues éclair', capables de transformer un paisible ruisseau en torrent en quelques dizaines de minutes.

Une fermeture déclenchée dès la vigilance orange
Depuis mercredi 15 juillet 15h, Météo-France a placé la Drôme en vigilance orange pour risque d'orages. Cette vigilance concerne également les communes vauclusiennes de l'Enclave des Papes comme Grillon, Richerenches, Valréas et Visan – qui relèvent du même bassin météorologique.

L'accès du Toulourenc interdit
Conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 18 mars 2019, l'accès aux gorges du Toulourenc est automatiquement interdit sur les communes de Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux et Mollans-sur-Ouvèze. L'interdiction restera en vigueur jusqu'à la levée de la vigilance orange. Cette procédure est désormais systématique. Elle permet d'éviter que des promeneurs ne soient surpris par une montée brutale des eaux, un scénario malheureusement déjà observé dans plusieurs canyons du sud de la France.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par le 23 novembre 2026

Le danger ne vient pas toujours du ciel
C'est l'une des particularités des crues éclair : il peut faire beau sur le lieu de promenade tandis qu'un violent orage éclate plusieurs kilomètres en amont du bassin versant. Toute l'eau de pluie converge alors rapidement vers la rivière, dont le débit peut être multiplié en très peu de temps. Dans les gorges, les possibilités de sortie sont parfois limitées. Les parois rocheuses empêchent de quitter rapidement le lit de la rivière, rendant toute évacuation difficile lorsque le niveau de l'eau augmente.

En résumé
Site concerné par l'interdiction: Gorges du Toulourenc (Malaucène, Saint-Léger-du-Ventoux et Mollans-sur-Ouvèze) Mesure : Interdiction d'accès jusqu'à la levée de la vigilance orange pour risque d'orages. Avant toute sortie : consulter les bulletins de vigilance de Météo-France ainsi que les informations diffusées par la préfecture de Vaucluse.
Source : Préfecture de Vaucluse ; Reporterre.
Mireille Hurlin

Gorges du Toulourenc, les sources murmurent des secrets

Aucun feu d'artifice ne sera tiré ce 14 juillet en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026



La fête nationale française aura lieu demain, le mardi 14 juillet. Si bon nombre de communes vauclusiennes ont prévu de prendre part aux festivités, aucun feu d'artifice ne pourra être tiré.

Si habituellement le ciel vauclusien prend des couleurs le 14 juillet avec les nombreux feux d'artifice qui célèbre la fête nationale, cette année, la fête se fera sans. Au vu des températures élevées, de la sécheresse, et du risque incendie, Thierry Suquet, préfet de Vaucluse, a préféré jouer la sécurité en prenant deux arrêtés interdisant les feux d'artifice et toute autre démonstration pyrotechnique.

Le premier arrêté concerne la réglementation de la vente et du transport de tout produit d'artifice et d'article pyrotechnique, ainsi que leur utilisation sur la voie publique. Le deuxième interdit le tir de feux d'artifices et les spectacles pyrotechniques engageant des artifices de divertissement sur l'ensemble du département de Vaucluse.

Ainsi, du lundi 13 juillet à 08h au mercredi 15 juillet à 08h, l'achat et la vente en tous lieux des artifices de divertissement de catégories F2 et F3 sont interdits, et la détention, le transport et l'utilisation

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 23 novembre 2026

d’artifices de divertissement de catégories F2 et F3 sur la voie publique ou en direction de l’espace public sont interdits. Cette interdiction s’applique également aux artifices achetés sur internet. La préfecture rappelle également que le tir de feux d’artifices et de spectacles pyrotechniques engageant des artifices de divertissement des catégories F1, F2, F3, F4, T1 et T2 sur l’ensemble du département de Vaucluse est interdit du samedi 11 juillet à 06h au mercredi 15 juillet 2026 à 06h.

La fête continue

Si les feux d’artifice sont interdits demain soir, les Vauclusiens vont tout de même pouvoir célébrer le 14 juillet comme il se doit. De nombreuses communes du département proposent diverses animations comme un pique-nique républicain suivi d’un bal populaire à Vaison-la-Romaine, une retraite aux flambeaux à Sorgues, un défilé nautique à L’Isle-sur-la-Sorgue, une soirée DJ à Apt, une bodega à Bonnieux, un concert d’un orchestre à Valréas, une exposition de véhicules militaires à Orange, et bien d’autres festivités.

Et pour couronner le tout, de nombreuses communes diffuseront le match de demi-finale, qui opposera la France et l’Espagne, sur écran géant. Allez les Bleus !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !